

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 11 AVRIL 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 20

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 7

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1

Le 11 Avril 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de réunion de l'École de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes

Serge REVIAL, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS,

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Joëlle CAMPERS (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Capucine FAVRE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Véronique PESENTI-GROS (Pouvoir à Patrick MARTIN)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Laurence REGNIER

2022-28 CREATION DU DISPOSITIF « CHANTIER – ARGENT DE POCHE »

Dans le cadre de sa nouvelle politique Enfance-Jeunesse inscrite dans le Projet Educatif de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, les élus de la commission 7 (Enfance-Jeunesse-Sport) ont souhaité créer un outil de soutien et de promotion aux projets des jeunes.

Les élus perçoivent ce soutien sous la forme d'une aide financière. Pour autant, il leur est apparu impératif de mettre une contrepartie à cette aide.

Dans ce contexte, le dispositif des Chantiers Jeunes porté par l'Association La Sauvegarde, qui intervient déjà sur le Territoire au titre du Point Ecoute Jeunes, a été adapté, sous le nom *Chantier Argent de Poche*, aux prérogatives des élus de la commission 7 : contre rémunération, les jeunes participent, sur un chantier, à l'exécution de travaux paysagers ou d'embellissement intérieur (peinture par exemple) ou de second œuvre.

Tous les jeunes, de 14 à 25 ans, domiciliés sur le territoire communautaire, qui désirent réaliser un projet individuel ou collectif, peuvent recourir au dispositif « *Chantier Argent de Poche* ». Ce dispositif couvre par ordre de priorité les projets suivants :

- a- projet solidaire ou écologique
- b- projet améliorant le cadre de vie du Territoire
- c- aide au financement d'études ou de formations
- d- aide au financement du permis de conduire
- e- aide au financement de projet artistique ou sportif
- f- projet de vacances autonomes
- g- aide au financement de séjours linguistiques en immersion
- h- accès à un premier « job » (mineur)
- i- projet d'achats

Pour bénéficier du dispositif, les jeunes doivent remplir un dossier de candidature disponible au Local des Jeunes toute l'année. Les dossiers sont examinés par la responsable du Local des Jeunes, le responsable du Service Jeunesse, la Vice-présidente en charge de la commission 7 et un représentant de La Sauvegarde. Les critères de sélection sont les suivants : l'ordre de priorité du projet, l'ordre d'arrivée du projet, la qualité et la pertinence du projet, la fourniture des pièces demandées.

Après la signature du règlement intérieur du dispositif, les jeunes, dont les dossiers sont retenus, sont positionnés sur des Chantiers Jeunes d'une semaine, menés par l'association La Sauvegarde qui rémunère les jeunes. Deux chantiers par an sont prévus (Printemps / été) pour un total de 8 jeunes.

Les chantiers sont décidés par le Service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et par un donneur d'ordre (commune, hôpital, bailleur social...) à la suite d'un devis rédigé par l'association La Sauvegarde. Le service Enfance-Jeunesse prend en charge la partie « rémunération » du devis ; quant au donneur d'ordre, il prend en charge la partie « matériel » du devis. Tous les chantiers sont encadrés par un éducateur technique de La Sauvegarde, garant de la sécurité des jeunes et de la

bonne réalisation des travaux. A l'issue du chantier, le donneur d'ordre est invité à contrôler la conformité des travaux réalisés, qui enclenche la facturation et la rémunération des jeunes.

Un budget de 3 000 € est inscrit au budget du service Enfance-Jeunesse afin de financer ce nouveau dispositif.

Vu l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse-Sport du 18 janvier 2022

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du réuni le 04 Avril 2022,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la mise en place du dispositif « Chantier Argent de poche »

**Le Président,
Yannick AMET**

